

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

L'efficacité d'une collectivité repose sur une articulation claire entre décision politique et mise en œuvre administrative. La compréhension des rôles respectifs des élus et des agents est essentielle pour éviter les confusions, sécuriser les décisions et instaurer une relation de confiance. Dans un contexte d'exigence juridique accrue et de responsabilité renforcée des élus, la clarification des missions et du circuit de décision devient stratégique. Cette formation permet de mieux comprendre l'organisation interne de la collectivité et les règles qui encadrent son fonctionnement. Elle contribue à installer un cadre de travail serein, professionnel et respectueux des responsabilités de chacun.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les rôles, missions et responsabilités respectives des élus et des agents
- Comprendre l'organisation institutionnelle et administrative de la collectivité
- Identifier les compétences des organes délibérants et de l'exécutif
- Maîtriser le régime des délégations et le circuit de décision
- Sécuriser juridiquement l'action publique locale
- Favoriser une relation constructive et professionnelle entre élus et agents

Le programme :

Les acteurs du service public local : élus, agents et principe de séparation des fonctions

- Les principes du service public local
- Les élus et les agents : rôles respectifs et complémentarité
- Le principe de séparation entre fonction politique et fonction administrative
- Responsabilités respectives (politique, administrative, pénale)
- Les limites d'intervention et les risques de confusion des rôles

L'organisation de la collectivité : organes délibérants et structure administrative

- Le rôle de l'organe délibérant (Conseil municipal, communautaire...)
- Le rôle de l'exécutif local (Maire, Président, adjoints, vice-présidents)
- La structure administrative de la collectivité
- Le rôle du Directeur Général des Services et de l'équipe de direction
- L'articulation entre élus référents et services

Le régime des délégations et l'organisation des responsabilités

- Les délégations du conseil vers l'exécutif
- Les délégations au sein de l'exécutif
- Les délégations de signature vers les agents
- Les conditions de validité et les limites des délégations
- Les conséquences juridiques et organisationnelles

Le circuit de décision et la sécurisation juridique des actes

- L'élaboration et l'adoption des actes administratifs
- Le rôle du contrôle de légalité
- La sécurité juridique des décisions
- Le contrôle budgétaire et financier

La relation élus / agents : complémentarité, communication et neutralité professionnelle

- Les règles de communication institutionnelle interne
- La neutralité et les obligations déontologiques des agents
- Les droits et devoirs de l'élu (Charte de l'élu local)
- La prévention des tensions et la gestion des désaccords
- Les bonnes pratiques pour un fonctionnement efficace et respectueux

Les points forts de la formation :

- Animée par un ancien DGS expérimenté, formateur d'élus depuis 2008, au cœur des problématiques de gouvernance locale.
- Une pédagogie pragmatique pour clarifier les rôles, sécuriser les décisions et prévenir les confusions de responsabilités.
- Des cas concrets issus de situations réelles de collectivités.
- Une formation directement applicable pour améliorer la relation élus / services et le fonctionnement

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

- Ancien Directeur Général des Services, Pascal RAUTUREAU est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures d'Administration Territoriale. Sa longue expérience de terrain, associée à une expertise reconnue en droit public, finances publiques, fiscalité locale, gestion communale et ressources humaines, lui confère une vision transversale des collectivités territoriales. Il met un point d'honneur à rendre accessibles des sujets complexes et à accompagner concrètement la mise en œuvre des politiques locales — budget, fiscalité, gestion des services, ressources humaines — pour des collectivités de toutes tailles.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-RP-CP1/88982928900012_ELU0111-RP-CP1

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026